

MISE EN PLACE DE PLUSIEURS WC PMR

Nom de l'entreprise : STATEC

Secteur d'activité : Administration publique

Catégorie de l'entreprise : Grande Entreprise

Description de l'action

Type d'action : changement dans la conception du bâtiment
Cible : l'ensemble du personnel et visiteurs nécessitant un WC PMR
Durée : ponctuelle

Contexte

Dans son ancien bâtiment, le STATEC avait un WC dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ce WC se trouvait au 1er étage du bâtiment, qui n'avait pas un accès direct de la rue. En effet, il fallait soit monter une dizaine de marches, soit rentrer par la réception du Ministère et traverser 3 couloirs séparés par des portes pour lesquelles il fallait un badge d'accès. Ces portes ne s'ouvraient pas non plus de manière automatique, de sorte à ce que même si une personne en chaise roulante, par exemple, possédait un badge, il fallait quelqu'un qui l'accompagne et qui lui ouvre toutes les portes. Enfin, avant d'entrer dans l'aile du bâtiment où se situaient ces WC, il fallait encore débloquer une autre porte non-automatique (qui s'ouvrait en plus vers l'extérieur) avec un badge. Le lecteur de badge se trouvait derrière la porte de sorte à ce qu'une chaise roulante par exemple aurait complètement obstrué l'espace et rendu impossible l'ouverture de la porte dans le délai imparti par le lecteur de badge.

Lors de la conception de son nouveau bâtiment TWIST, le STATEC a mis en place plusieurs WC PMR, faciles d'accès et ce à tous les étages. En effet, 7 toilettes PMR sont maintenant disponibles dans les locaux du STATEC, y inclus auprès de l'espace réception et à l'étage des salles de conférence. A chaque étage une toilette PMR a une clenche pour gauchers, l'autre pour droitiers. Là où cette spécification n'était pas possible, une clenche pour gauchers et droitiers a été installée.

Objectifs

Etre inclusifs envers les personnes en situation de handicap et respecter les normes de bâtiments actuels

Approche

Lors de la conception de son nouveau bâtiment, le STATEC a été tenu de respecter les normes de construction de nouveaux bâtiments. Il est donc très difficile d'isoler le coût individuel de la mise en place des WC PMR. De plus, les WC ne sont pas les seules adaptations que le STATEC a mises en place (notamment des ascenseurs qui respectent les normes également). Le coût total du bâtiment est de 62 millions d'euros.

Le STATEC a su qu'il allait déménager au 12 Boulevard du Jazz le 15 novembre 2020 et les travaux ont commencé au printemps 2021. La remise des clés a eue lieu en été 2024. La construction du bâtiment a donc mis un peu plus de 3 ans.

Le STATEC a beaucoup communiqué sur le bâtiment Twist, mettant en avant son aspect moderne et respectueux des dernières normes en termes de bien-être et d'inclusion. Nous avons posté des actualités sur notre Portail, ainsi que sur nos réseaux sociaux.

En interne, la communication a été faite plus en détail : la Direction a tenu à faire passer le message auprès de tous les collaborateurs qu'il est important d'être inclusifs. Elle a expliqué les normes en place, ainsi que ce qui a été fait pour les respecter.

Impact

L'impact quantitatif est difficile à mesurer. Cela a coûté de l'argent, nous avons multiplié par 7 le nombre de WC PMR. L'impact le plus important est le qualitatif, ainsi que ce que cela apporte dans la durée. En effet, l'image que projette le nouveau bâtiment du STATEC est celle d'une administration inclusive et pour laquelle la diversité est importante. Nous n'avons pas beaucoup de personnes en situation de handicap, nécessitant ces toilettes, mais il n'est pas exclu que cela arrivera dans le futur, ou que certains visiteurs en aient besoin. Le STATEC est prêt pour accueillir les personnes à mobilité réduite, ce qui peut aussi être un avantage lors d'un recrutement par exemple. Si une personne en chaise roulante vient en entretien, elle saura que si elle est embauchée, tout est en place pour elle, soulageant ainsi quelques craintes.

« A faire »

Les nouveaux bâtiments sont tenus de respecter certaines normes. Il est donc important d'être conscients de ces dernières et de faire tous les audits nécessaires. Il faut penser aux poignées des portes, ainsi qu'à l'accessibilité des portes menant aux toilettes PMR (soucis que nous avons dans l'ancien bâtiment : toilette PMR derrière une porte à ouverture non adaptée).

« Ne pas faire »

Normalement, il y a peu de chances de faire des erreurs vu les normes et règles en place. Or dans les anciens bâtiments cela n'est pas encore le cas. Si vous avez un ancien bâtiment il faut éviter de bloquer le passage et de compliquer l'accès aux structures dont les personnes à mobilité réduite ont besoin.